

# Comprendre les relations professionnelles et d'encadrements

(Accompagner les groupes dans l'organisation collective de la prise de décision à la construction de projets)



## Les +

Renforcer ses capacités d'encadrement

## Les +

Offrir un accueil de qualité au nouveau salarié

## Les +

Mieux se connaître pour mieux se positionner

**A Chartres  
les 15 et 16 décembre 2025**

# Comprendre les relations professionnelles et d'encadrements

*Des éléments à connaître*

## 2 jours à Chartres

**Les 15 et 16  
décembre 2025**

9h00 - 12h30

14h00 - 17h30

## OBJECTIFS

**Identifier les différents types de management  
Appliquer un processus d'accueil de nouveaux  
collaborateurs (salariés, apprentis, stagiaires,  
etc.)**

**Savoir se positionner vis à vis son employeur**

## PUBLIC

Salariés-es d'exploitation

## PREREQUIS

Avoir réaliser le questionnaire  
MBTI et son débriefing 10  
jours avant

## TARIFS & FINANCEMENT

Prise en charge par Ocapiat  
(dossier à déposer via le  
compte employeur - voir le  
responsable de stage)

**375 €/jour** pour toute autre  
situations (formation  
susceptible d'être financée par  
votre OPCO)

## INTERVENANT(E)S

Frantz CARON – Formateur  
certifié CA18

## CONTENU / PROGRAMME

Découvrir et s'approprier l'approche MBTI : Exploration des 4  
dimensions et des 16 types.

Identification des types MBTI sur le comportement

Comprendre ses propres fonctionnements dans un groupe  
projet

Diagnostic et analyse des situations de management dans un  
contexte agricole et de groupe

Connaître son propre style pour améliorer ses capacités

Développement d'un processus d'accueil

Techniques d'accompagnement spécifique pour les apprentis  
et les stagiaires

Savoir se positionner dans la hiérarchie de l'entreprise

## METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, échanges  
d'expériences entre stagiaire, Etudes de cas, jeux de rôles,  
évaluation en fin de stage

## MODALITES D'EVALUATIONS

Auto-positionnement et quizz sur le document d'évaluation  
de fin de stage

*La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de  
reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

## CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

**Bertrand de Lacheisserie**

+33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

**Ou Centre de Formation**

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

# BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 5 janvier 2025

## Comprendre les relations professionnelles et d'encadrements

2 jours à Chartres – Les 15 et 16 décembre 2025

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) : .....

N° SIRET : .....

Nom et prénom du participant : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Portable : .....

Mail : .....

### Statut professionnel :

- ☐ Chef.fe d'entreprise agricole
- ☐ Associé.e
- ☐ Conjoint.e collaborateur
- ☐ Salarié.e
- ☐ Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- ☐ En projet d'installation agricole
- ☐ Autre : .....

### Niveau de qualification :

- ☐ Aucun diplôme
- ☐ Niv. 3 : CAP, BEP
- ☐ Niv. 4 : Baccalauréat, BP
- ☐ Niv. 5 : Bac + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
- ☐ Niv. 6 : Bac + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT
- ☐ Niv. 6 : Bac + 4 : Maîtrise, Master 1
- ☐ Niv. 7 : Bac + 5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
- ☐ Niv. 8 : Bac + 8 : Doctorat

**Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?**

.....  
.....  
.....

- ☐ Je m'engage\* à participer à la formation n°25057
- ☐ J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à ..... Le ..... **Signature**

\* Votre inscription sera définitive à réception de notre confirmation



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

**CHAMBRE D'AGRICULTURE** - Centre de Formation

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr



**Protection des Données :** vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.

**Contact :**  
**Centre de formation**  
**+33 (0)2 37 24 45 42**  
**formations@eure-et-loir.chambagri.fr**  
**CHAMBRE D'AGRICULTURE**  
**10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399 - 28008 CHARTRES CEDEX**

### Notre activité formation en 2024 :

431 stagiaires, 70 jours de formation

91 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

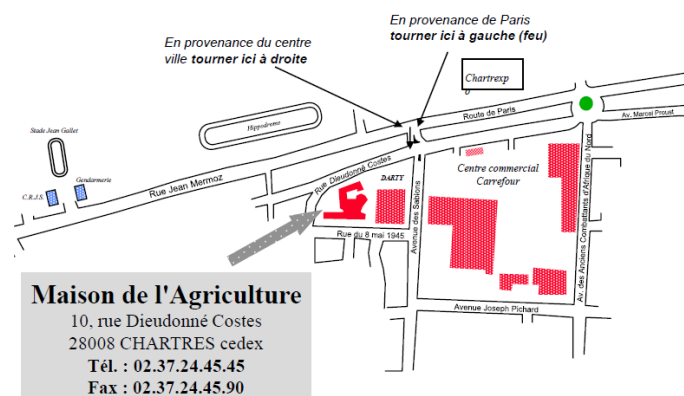
Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 95 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto\* : 100 % de réussite
- Certicrea\*\* : 63 % de réussite



#### Maison de l'Agriculture

10, rue Dieudonné Costes  
 28008 CHARTRES cedex  
 Tél. : 02.37.24.45.45  
 Fax : 02.37.24.45.90

**Ligne de bus : 4 - 5 - 12 - 15 arrêt « Etampes »**  
**Pas d'hébergement possible**



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur  
[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr)

\* Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

\*\* Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020

